

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**  
**Mairie**

---

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN (arrivé à 21h05), Philippe GAILLARDON, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Absents excusés : MM. Fabienne LENOËL, Laëtitia DUBOSCQ, Floriane VISART DE BOCARMÉ

Absents non excusés : MM. Annick JOUFFLINEAU, Yohan GARREAU

Date des convocations : 7 décembre 2021

Date d'affichage : 21 décembre 2021

Madame Anne-Marie RABEC remplit les fonctions de secrétaire.

Madame Fabienne LENOËL, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame Laëtitia DUBOSCQ, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Stéphane LECHANOINE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Philippe GAILLARDON pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Point et décisions sur le dossier atelier communal

**CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC SAINT-LÔ AGGLO**

Madame le Maire indique avoir reçu de nouvelles mises à disposition de services avec Saint-Lô Agglo applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Elle concerne les mises à disposition pour l'assainissement, le sport, l'espace jeunes et la carte kiosk. Pour une plus grande équité entre les communes, les services de Saint-Lô Agglo proposent un coût horaire par compétence et un nombre d'heures par type d'activité.

Les conventions de mise à disposition pour l'assainissement collectif, pour la carte kiosk et du local des jeunes à la maison des associations correspondent à ce qui est effectué par les agents de la commune.

En revanche, la convention de mise à disposition pour la tonte du stade 'Cédric LEPLEY' ne correspond pas à ce qui est actuellement effectué par l'agent technique notamment la tonte du terrain d'honneur qui prend plus de temps que ce qui est indiqué dans la convention. En effet, Saint-Lô Agglo ne prend pas en compte le temps passé à la déchèterie pour la dépose des tontes.

Madame le Maire a contacté les services de l'agglo sur cette problématique.

## **DÉLIBÉRATION 2021 - N°12/09 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC SAINT-LÔ AGGLO**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

\* autorise Madame le Maire à signer les projets de convention de mise à disposition de services suivantes :

- \* convention de mise à disposition de services suite au transfert de la compétence Assainissement collectif
- \* convention de mise à disposition de services pour la vente de la carte KIOSK
- \* convention de mise à disposition de services suite au transfert de la compétence Enfance Jeunesse

Madame le Maire indique ne pas soumettre au vote la convention de mise à disposition de services suite au transfert de la compétence Sports qui ne correspond pas à ce qui est effectué par l'agent technique. Les remarques faites sont étudiées par les services de l'agglo. La décision sera donc prise lors du prochain conseil municipal.

## **DÉLIBÉRATION 2021 - N°12/10 : POINT ET DÉCISIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON, 3<sup>ème</sup> adjoint.

\* Atelier communal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, accepte le devis de Jonathan LAVIEILLE pour un montant total de 1 500.00 € pour la pose de fenêtres et la création d'une porte entre 2 pièces attenantes et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

\* Achat de panneau de signalisation :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 115.63 € HT soit 138.75 € TTC pour un panneau 'place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite' au parking du stade Cédric LEPLEY et autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

\* Ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Le jour de ramassage des ordures ménagères va changer pour la commune de Saint Clair sur l'Elle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce sera désormais le vendredi et non plus le jeudi. Un calendrier de collecte des bacs jaunes et des bacs gris va prochainement être distribué dans tous les foyers avec le prochain Saint Clair'Infos.

\* Cloche de l'église :

Madame le Maire rappelle la délibération 2021-N°05/03 prise lors du conseil municipal du 4 mai 2021 concernant la restauration par soudure du noyau de la cloche 2.

L'entreprise BODET viendra les mardi 21 et mercredi 22 décembre pour la dépose de la cloche.

\* Don du sang :

La prochaine collecte de sang à Saint Clair sur l'Elle est programmée le jeudi 27 janvier 2022 à la maison des associations de 14h à 19h.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.